

PROGRAMME RÉSERVÉ AUX JUGES

SÉMINAIRE SUR LES BIAIS COGNITIFS ET LES PRÉJUGÉS

BILINGUE AVEC INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

ICAJ

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

Programme en ligne | Le vendredi 10 février 2023



[PAGE WEB](#)

Aperçu du séminaire

Ce séminaire vise à sensibiliser les juges aux préjugés (y compris les biais implicites) et à leurs effets, et à éviter que ceux-ci aient un impact sur leurs décisions. Le programme fournit des outils qui permettront aux juges de repérer les biais cognitifs et préjugés pouvant intervenir dans le processus décisionnel. Le programme met en évidence les raisons pour lesquelles les décideurs devraient se soucier de ces biais et préjugés.

Il est essentiel de comprendre les effets des biais cognitifs et des préjugés pour favoriser la justesse des décisions. Ce programme vise à aider les juges à y faire face, tout en les encourageant à suspendre leur jugement et à maintenir un engagement délibératif d'un bout à l'autre du processus décisionnel. Diverses stratégies seront proposées, notamment l'utilisation de listes de détection des biais et de grilles permettant de décortiquer et d'analyser la prise de décision, le séquençage de la prise d'informations de manière à réduire les effets des biais, et la possibilité de recourir à un point de vue tiers pour l'évaluation des faits et du droit.

Aperçu des questions abordées :

- Que sont les biais cognitifs et les préjugés, et pourquoi les décideurs devraient-ils s'en soucier ?
- Comment le processus décisionnel se déploie-t-il ?
- À quel moment les biais cognitifs et les préjugés interviennent-ils dans le processus décisionnel ?
- Comment peut-on minimiser l'influence des préjugés sur les décideurs ?

Comité organisateur

- L'honorable juge Peter Lauwers, Cour d'appel de l'Ontario
- L'honorable juge James W. O'Reilly, Cour fédérale; président sortant de l'ICAJ
- L'honorable juge Daniel W. Payette, Cour supérieure du Québec

La participation à ce programme est approuvée — Article 41 (1) de la *Loi sur les juges*

HEURE DE DÉBUT EN FONCTION DES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES

HP : 8 h HR : 9 h HC : 10 h HE : 11 h HA : Midi HT : 12 h 30

NOTE : Le fuseau horaire utilisé dans le programme est celui de l'heure de l'Est

PROGRAMME | LE VENDREDI 10 FÉVRIER 2023

10 h 45 – 11 h CONNEXION ET MISE EN PLACE DU PROGRAMME EN LIGNE

11 h – 11 h 05 MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION

Coprésidents

- L'honorable juge Peter Lauwers, Cour d'appel de l'Ontario
- L'honorable juge James W. O'Reilly, Cour fédérale; président sortant de l'ICAJ
- L'honorable juge Daniel W. Payette, Cour supérieure du Québec

11 h 05 – 12 h 15 Bâtir des sociétés libres de préjugés

Mots clés : préjugés, le « paradoxe des préjugés », sensibilisation, raccourcis mentaux, race et sexe, système judiciaire, décision, impartialité.

Jessica Nordell expliquera comment les biais ne résultent pas nécessairement de préjugés ancrés. Ils peuvent naître d'associations et de croyances indéterminées que nous n'avons pas examinées en profondeur. Les biais et stéréotypes nous aident à interpréter notre environnement. Ils peuvent être considérés comme un choix; il est donc possible de les surmonter.

Modérateur

- L'honorable juge James W. O'Reilly, Cour fédérale; président sortant de l'ICAJ

Conférencière

- Jessica Nordell, auteure et écrivaine scientifique primée; auteure de l'ouvrage *The End of Bias*

12 h 15 – 12 h 45 Pourquoi (il ne faut pas que) les mesures anti-préjugés échouent

Modérateur

- L'honorable juge James W. O'Reilly, Cour fédérale; président sortant de l'ICAJ

Conférencière

- Dre Toni Schmader, PhD, professeure, Département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique

12 h 45 – 12 h 55 COURTE PAUSE

12 h 55 – 13 h 25 Que sont les biais cognitifs ?

Conférencier

- L'honorable juge Peter Lauwers, Cour d'appel de l'Ontario

13 h 25 – 14 h 10 LONGUE PAUSE

14 h 10 – 15 h 25 Expériences de première ligne à titre d'avocat et de juge

Mots clés : raison, difficultés, jugements hâtifs, valeurs, mémoire, socialisation et autres traits personnels ; biais qui influent sur les comportements, la prise de décision, le jugement, les croyances et les interactions sociales.

Les panélistes se penchent sur les préjugés personnels dans le système judiciaire, en se référant à leur expérience à titre de juges et à leur ancienne profession d'avocat.

Modérateur • L'honorable juge James W. O'Reilly, Cour fédérale; président sortant de l'ICAJ

Conférenciers • L'honorable juge en chef Michael Tulloch, Cour d'appel de l'Ontario
• L'honorable juge Denise A. Leblanc, Cour d'appel du Nouveau-Brunswick
• L'honorable juge Julie Philippe, Cour du Québec

15 h 25 – 15 h 35 COURTE PAUSE

15 h 35 – 16 h 50 La rhétorique et le recours aux biais cognitifs par les avocats

Mots clés : gestion des erreurs, raisonnement, décision, système judiciaire.

Lors de cette présentation, nous exposerons ce que les avocats pensent du processus de décision judiciaire, et verrons comment cela peut orienter leurs méthodes et stratégies de persuasion. En bref, les avocats croient que les émotions, l'expérience et l'idéologie ont une incidence sur les décisions; que les juges peuvent être sujets aux biais cognitifs comme tout le monde; et que les avocats qui réussissent adaptent leur argumentation pour répondre aux attentes des juges, tout en tirant parti du fait que ces derniers se fient aux émotions et aux croyances acquises. Nous illustrerons comment les avocats peuvent avoir recours à diverses formes d'influence cognitive, notamment 1) la neutralité; 2) la familiarité; 3) la cohérence; 4) le cadrage; et 5) la représentativité.

Modérateur • L'honorable juge Peter Lauwers, Cour d'appel de l'Ontario

Conférencières • Linda L. Berger, professeure de droit émérite, William S. Boyd School of Law, Université du Nevada, Las Vegas; co-auteure de l'ouvrage *Legal Persuasion. A Rhetorical Approach to the Science*
• Kathy M. Stanchi, professeure de droit, E.L. Cord Foundation, William S. Boyd School of Law, Université du Nevada, Las Vegas; co-auteure de l'ouvrage *Legal Persuasion. A Rhetorical Approach to the Science*

16 h 50 – 16 h 55 MOT DE LA FIN

Coprésidents • L'honorable juge Peter Lauwers, Cour d'appel de l'Ontario, Toronto
• L'honorable juge James W. O'Reilly, Cour fédérale; président sortant de l'ICAJ
• L'honorable juge Daniel W. Payette, Cour supérieure, Montréal, Québec

VOTRE RÉSEAU JURIDIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ET BILINGUE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

L'ICAJ est un organisme sans but lucratif indépendant qui rassemble les individus et les institutions au service de l'administration de la justice, et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Son approche multidisciplinaire couvre un large spectre. En collaboration avec les gouvernements, les tribunaux, les associations professionnelles, les facultés de droit et les cabinets d'avocats, l'ICAJ parraine et organise des conférences et des séminaires spécialisés et prépare divers rapports et documents traitant de sujets approfondis. Ses services sont offerts dans les deux langues officielles.

En participant aux programmes offerts par l'ICAJ, les juges des cours fédérales, provinciales et territoriales auront l'occasion d'échanger avec des magistrats de tous les tribunaux du pays, de même qu'avec des professeurs, des juristes et des représentants tant des gouvernements que d'organismes communautaires. Les tables rondes, séminaires et conférences permettent d'apprendre et d'échanger sur les enjeux auxquels le système de justice est confronté et de participer activement à la recherche de solutions.

Les frais d'adhésion de 150 \$ sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la *Loi sur les juges*. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en fonction des indemnités offertes dans leur profession.

<https://ciaj-icaj.ca/fr/adhesion/>

Contactez-nous!

Veuillez nous contacter pour en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou pour contribuer à notre mission.

Institut canadien d'administration de la justice

5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450
Montréal, Québec, Canada
H3S 1Z6

Tél. : 514 731-2855

Courriel : icaj@ciaj-icaj.ca



www.ciaj-icaj.ca

LE DROIT DES FRONTIÈRES



25–27 OCTOBRE 2023
EN PERSONNE | OTTAWA